

"Bourse aux Vélos"

Règlement

Organisateur

- UCPV - Union Cycliste Le Puy en Velay

Accueil, date et lieu

- Premier Samedi d'Octobre, chaque année
- Centre Pierre Cardinal, Le Puy en Velay, Haute – Loire

Manifestation de type "Dépôt / Vente"

➤ Les objectifs

- Organiser ponctuellement, entre particuliers, la vente et l'achat de matériel et accessoires destinés à la pratique du vélo.
- Favoriser les transactions entre les personnes, par des prix négociés
- Favoriser les échanges et apporter conseils et avis aux personnes
- Animer la vie associative sur le territoire de l'agglomération du Puy en Velay
- Dégager un bénéfice permettant de contribuer au financement de l'activité cycliste des jeunes de l'UCPV

➤ Le matériel déposé pour la vente

- Tous les matériels présentés et destinés à la vente doivent être propres et bon état
- Les vélos notamment doivent avoir été contrôlés et les éléments essentiels à leur utilisation doivent, en préalable, avoir été révisés et remis en état de fonctionnement si nécessaire.
- L'organisateur se réserve le droit de refuser du matériel qu'il estimerait ne pas être en état pour une exposition destinée à la vente.

➤ Les modalités

○ **Le vendeur**

- Propose à l'organisateur le matériel à vendre

○ **L'organisateur**

- Expose le matériel à vendre.
- Organise la vente en apportant aide et conseil aux acheteurs potentiels
- Organise un atelier de mécanique

○ **Litiges (état du matériel, vice caché, ...)**

- Le vendeur garde l'entière responsabilité du matériel mis en vente par l'intermédiaire de l'organisateur
- L'organisateur se réserve le droit de communiquer les coordonnées du vendeur à l'acheteur.
- En cas de litige portant sur la qualité du matériel, décelée après la transaction "vente-achat", l'acheteur devra s'adresser directement au vendeur.

➤ Les horaires, le fonctionnement

○ **De 9 h à 12 h = Dépôt du matériel à vendre**

- La salle d'exposition est interdite au public. Aucune visite, ni observation, ni réservation, ni transaction ne peuvent avoir lieu.
- L'organisateur reçoit les vendeurs
- Après examen du matériel, un prix de vente est négocié en commun accord entre le vendeur et l'organisateur.
- Le prix de vente comprend le montant à reverser au vendeur et la commission revenant à l'organisateur (10% du prix de vente)
- Le matériel est enregistré (Nom & Prénom et Téléphone du vendeur, prix de vente, numéro de vente), étiqueté et exposé en rayon par l'organisateur

- **De 13 h 30 à 16 h = Vente / Achat du matériel**
 - La salle d'exposition est ouverte au public. Le public circule librement
 - L'organisateur apporte avis et conseils
 - L'organisateur tient un stand mécanique pouvant permettre des réglages élémentaires (hors réparations) sur le matériel vélo (position, petit entretien, ...)
 - L'acheteur se voit remettre le matériel qu'il a choisi par l'organisateur
 - L'acheteur se présente à la caisse, tenue en sortie de salle, par l'organisateur
 - Sur présentation de l'étiquette du matériel, la vente est enregistrée par l'organisateur
 - Le montant de la vente est réglé par l'acheteur à l'organisateur
- **De 16 h à 17 h = Récupération des produits de la vente et du matériel invendu**
 - Le vendeur se présente à la caisse.
 - Si le matériel a été vendu, l'organisateur lui règle (par chèque ou en espèces) le montant lui revenant, soit le prix de vente diminué de la marge de 10% prévue revenant à l'organisateur.
 - Si le matériel n'a pas été vendu, le vendeur le récupère.

Le dépôt, la vente et l'achat du matériel valent acceptation du présent règlement par le vendeur et l'acheteur.